

ministre des Finances ne maîtrise pas la situation. Nombre de quotidiens, surtout de l'Est, mais peut-être aussi d'un peu partout au pays, donnent à entendre que le gouvernement actuel ne peut plus contrôler ses dépenses. Voilà l'impression qu'a donnée le dernier budget, ce qui n'est pas pour calmer les appréhensions des Canadiens; ils ont l'impression que le pays s'en va à la dérive, que la catastrophe nous attend. A mon avis, le ministre des Finances aurait dû rassurer les Canadiens beaucoup plus qu'il ne l'a fait.

Même le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson), dans son discours à l'occasion du débat sur le budget, a laissé entendre que 70 p. 100 des décaissements ont déjà été distribués de sorte que le gouvernement ne peut intervenir pour réduire les sommes. Le gouvernement aurait dû adopter une mesure pour restreindre le crédit. Le gouvernement aurait dû également adopter des mesures pour stimuler davantage l'exploitation des ressources minières, pétrolières et gazières.

Le gouvernement aurait dû adopter des mesures pour stimuler davantage la construction de logements. Il aurait dû aussi voir à encourager l'industrie du bois de construction. Toutes ces industries assurent un très grand nombre d'emplois, et en les stimulant davantage, le gouvernement aurait sans doute aidé un grand nombre de chômeurs au pays. Le gouvernement aurait dû aussi adopter une disposition en vue de favoriser le déplacement de la main-d'œuvre depuis les régions à taux de chômage élevé aux régions où il existe un besoin réel de travailleurs.

● (1540)

[Français]

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, à titre de secrétaire parlementaire du ministre des Postes, j'aimerais commencer mon allocution cet après-midi, en réponse au discours du budget déposé la semaine dernière, par un bref historique du présent conflit au ministère des Postes.

Le contrat de travail passé entre d'une part le ministère des Postes et d'autre part l'Union des facteurs du Canada et le Syndicat des postiers a pris fin le 31 décembre 1974. Avant l'expiration du contrat, le Conseil des unions postales qui avait représenté l'Union des facteurs et le Syndicat des postiers depuis l'entrée en vigueur de la loi de 1967 sur les relations de travail au sein de la Fonction publique a été dissous par la Commission des relations de travail de la Fonction publique, avec le consentement des deux syndicats en question.

L'Union des facteurs et le Syndicat des postiers ont été reconnus comme agents négociateurs au mois de janvier 1975. Les négociations ont pris fin en février, et le règlement du conflit était confié à une commission de conciliation présidée par Lorne Clarke. Une entente de principe entre les deux parties est survenue le 24 avril dernier. La nouvelle convention, d'une durée de 30 mois, prévoyait une augmentation globale de 38 p. 100, soit un salaire moyen de \$12,771 pour les facteurs. Après huit réunions, le Syndicat des postiers n'a pu en venir à une entente, et le 19 juin dernier, le juge René Lippé était nommé conciliateur et devait produire un rapport sur le conflit.

Le ministère des Postes a poursuivi deux objectifs et poursuit encore ces deux objectifs: en arriver à une entente collective juste et équitable, ainsi qu'améliorer le service afin qu'il devienne le meilleur au monde. Le ministère des Postes doit s'acquitter de sa responsabilité qui est d'offrir à la population canadienne un service moderne et efficace. Cependant, si le ministère des Postes a des responsabilités, l'employé des Postes en a lui aussi, et l'une

Le budget—M. R. Guay

des plus importantes est celle de bien comprendre la nécessité de la mécanisation et de l'accepter comme indispensable et inévitable. Sans mécanisation, les employés disparaîtront plus vite qu'avec la mécanisation. Nous voulons encore une fois, à titre de secrétaire parlementaire, et je le répète, comme l'a antérieurement déclaré le ministre, que pas un seul employé du ministère des Postes ne perdra son emploi à cause de la mécanisation.

Un autre sujet, monsieur l'Orateur, me préoccupe présentement, savoir la question de l'emploi pour les étudiants. Avec l'arrivée de la belle saison, nos étudiants sont parvenus sur le marché du travail. L'occasion est toute choisie, monsieur l'Orateur, je pense, pour prendre quelques instants de réflexion sur la situation des étudiants, c'est-à-dire de nos enfants, relativement aux emplois qu'on leur offre durant les vacances et de parler conséquemment du Programme Perspectives-Jeunesse. Lorsque le gouvernement, rempli de bonnes intentions, créa ce programme, il voulait aider les étudiants en offrant des emplois rémunérés qui faisaient appel à leur créativité et à leur sens des responsabilités. Mais devant l'impact pratiquement nul vis-à-vis de notre jeunesse, je n'irai pas par quatre chemins, et je l'ai déjà dit, en proposant l'abolition pure et simple du Programme Perspectives-Jeunesse, comme j'ai eu l'occasion non seulement de le mentionner privément mais aussi publiquement. Nous voulons aider les jeunes et le gouvernement en est conscient. Nous pourrions le faire de bien des façons et voici quelques suggestions. Le programme PIL, qui a été créé pour stimuler l'emploi et qui n'atteint pas ce but parce qu'il n'assure pas la permanence des projets qu'il met en marche, pourrait être modifié afin que les projets les plus intéressants soient approuvés et retenus pour des périodes d'un, deux ou trois ans, selon les cas, mais suffisamment longtemps pour permettre de continuer les projets sur une base permanente après le retrait des subventions.

Les projets PIL pourraient être organisés de façon à permettre l'emploi d'un certain nombre d'étudiants durant l'été. Des subventions pourraient être prévues à cet effet, ce qui aurait l'avantage, d'une part, d'apporter une main-d'œuvre nouvelle aux projets déjà en cours, et de permettre, d'autre part, aux étudiants de couvoyer des gens d'un autre milieu que leur milieu étudiant. Ces derniers bénéficieraient également de l'expérience déjà acquise par les autres participants au sein de ces projets. Parlant du programme PIL, qu'il me soit permis ici d'ouvrir une parenthèse à la suite de la lettre que moi-même j'adressais, le 21 juin dernier, au ministre, dans laquelle le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) annonce la poursuite du programme pour 1975; étant donné les difficultés qu'éprouvent les municipalités à boucler leur budget, spécialement celles du Québec, je pense que l'acceptation des projets PIL devrait cette année être axée principalement sur des projets communautaires à caractère municipal.

On constate donc que la jeunesse s'intéresse peu au commerce et à tout ce qui touche le secteur économique. Pourtant, je suis convaincu que si les entreprises, les industries, les manufactures, les commerces recevaient lorsqu'ils emploient de la main-d'œuvre étudiante le plein montant des salaires à verser, on arriverait de cette façon à créer, d'une part, un bon nombre d'emplois en permettant, d'autre part, aux jeunes d'acquérir une expérience valable et par le fait même on assurerait la relève dans ce domaine.